

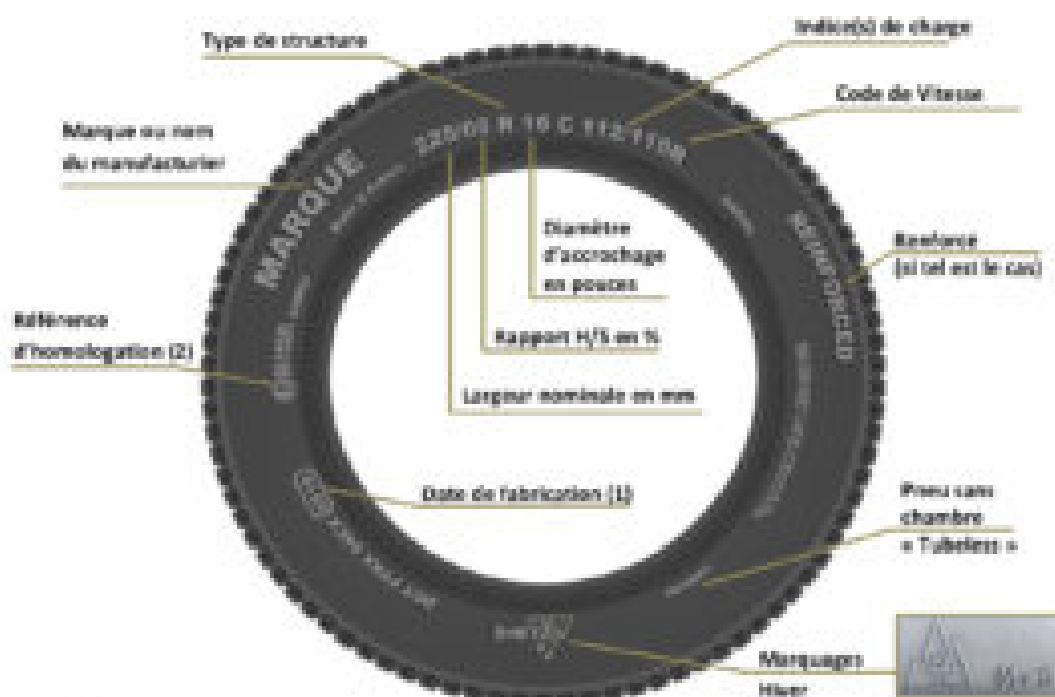


Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Marquages d'un pneu - Camionnettes


Il est indispensable de connaître la dimension des pneus (avant et arrière) qui équipent votre camionnette.

Les pneus comportent, sur les côtés (autrement appelés flancs) un certain nombre d'indications complémentaires. Parmi ces indications, certaines ont un caractère réglementaire.



Notes :

(1) Format à 4 chiffres – ex : 0523 – 3^{ème} semaine 2019

(2)  suivi du numéro correspondant au pays d'homologation et du n° d'homologation, avec la lettre E pour les émissions sonores, W pour l'adhérence sur sol mouillé, R pour la résistance au roulement.



(3) Le suffixe « C » est spécifique au pneu pour Camionnettes

Marquages dimensionnels (exemple : 225/65 R 16C) :



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

225	Largeur Nominale de section du pneu en mm. Ici, le pneu fait 225 mm de large
65	Série du pneu. Rapport Hauteur-Largeur en %. Ici, la hauteur des flancs est égale à 65 % de la largeur de section. Si cette valeur n'est pas mentionnée dans la désignation du pneumatique, c'est qu'il s'agit d'un pneu de série 82.
R	Symbole pour les pneus à carcasse radiale (pneus ceinturés)
16	Diamètre de la jante (en pouces)
C ou LT	Marquage additionnel utilisé pour les pneus de véhicules utilitaires avec indice de charge inférieur < =128. Le marquage « LT » est beaucoup moins utilisé en Europe que le marquage « C ».
112/110	Indice de charge du pneumatique (voir tableau dans les Conseils pratiques). - Un indice de charge 112 indique que ce pneu peut être soumis à une charge maximale de 1120 kg lorsqu'il est monté seul. - Un Indice de charge 110 indique que ce pneu peut être soumis à une charge maximale de 1060 kg lorsqu'il est monté jumelé à un pneu identique.
R	Indice de vitesse, indiquant la vitesse maximale autorisée (voir tableau dans les informations pratiques). Un indice R = 170 km/h

Marquages réglementaires qui attestent que le pneu est homologué par un pays :

E2 00-03 725 : correspond au numéro d'homologation du pneumatique tourisme attribué par les autorités françaises conformément au Règlement n° 30 (Règlement pour les pneus pour voitures particulières).

e4 00 03456-s : correspond au numéro d'homologation du pneumatique tourisme attribué par les autorités néerlandaises traduisant la conformité à la réglementation sur le bruit des pneus (Directive européenne n° 2001/43).

DOT : (Department of Transportation - USA) est une exigence réglementaire américaine pour l'exportation du pneu aux États-Unis et au Canada.

Autres marquages :

M+S : qui signifie Mud and Snow = indique que le pneumatique possède des capacités d'adhérence spécifiques sur les sols meubles tels que la neige.



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



Pictogramme "3 Peak Mountain SnowFlake" Retrouvez nos informations sur le montage de pneus Hiver

TWI : Trade Wear Indicator (indicateur d'usure)

TUBELESS (TL) ou TUBE TYPE (TT)

Pneu TUBELESS (TL)



C'est un pneu avec chambre à air déjà incorporée, qui est donc étanche seul. Un pneu TUBELESS doit être toujours monté sur une roue TUBELESS.



Il est donc fortement déconseillé de monter une chambre à air dans un pneu TUBELESS.

Pneu TUBE TYPE (TT)



C'est un pneu qui n'est pas étanche seul, il nécessite l'usage d'une chambre à air.



Il est recommandé d'utiliser une chambre à air neuve lors de chaque montage/démontage du pneu sur la jante.



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

 **WARNING** : ce marquage « **Safety Warning** » est exigé par les USA.



WARNING

SERIOUS INJURY MAY RESULT FROM :

TIRE FAILURE DUE TO UNDER INFLATION/OVERLOADING -- FOLLOW OWNER'S MANUAL OR TIRE PLACARD IN VEHICLE.
EXPLOSION OF TIRE/RIM ASSEMBLY DUE TO IMPROPER MOUNTING. NEVER INFLATE BEYOND XX PSI TO SEAT BEADS / ONLY SPECIALLY TRAINED PERSONS SHOULD MOUNT TIRES.
MIXING BIAS TIRES WITH RADIALS ON THE SAME VEHICLE. MIXING DIFFERENT TIRE SIZES ON THE SAME AXLE.

Traduction :

« **D'IMPORTANTES DOMMAGES PEUVENT RESULTER :**

- **D'UNE DEFAILLANCE PNEUMATIQUES PROVOQUEE PAR UN SOUS-GONFLAGE, UNE SURCHARGE. CONSULTER LE CARNET D'ENTRETIEN DU VEHICULE OU LA « PLAQUE PNEUMATIQUES (1)»**
- **D'UN ECLATEMENT DU A UNE MAUVAISE ASSOCIATION PNEU / JANTE ; NE JAMAIS DEPASSER XX PSI (2) POUR POSITIONNER LES TALONS DU PNEUMATIQUE SUR LA JANTE ; SEULES DES PERSONNES SPECIALEMENT FORMEES DOIVENT DEMONTER ET MONTER LES PNEUMATIQUES**
- **D'UN MONTAGE DE PNEUS RADIAUX ET DIAGONAUX SUR LE MEME VEHICULE ET D'UN MONTAGE DE PNEUS DE DIMENSIONS DIFFERENTES SUR LE MEME ESSIEU.**

(1) la plaque pneumatique : obligatoire pour les véhicules en circulation aux USA, décrit les conditions d'utilisation des pneumatiques équipant le véhicule

(2) xx PSI (ou yy kPa) valeur spécifique à chaque manufacturier.